



Paris, le 13 juin 2016

## Communiqué

# **Adaptation de 80 000 logements pour les personnes âgées : engagement tenu !**

**L'engagement de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, dite loi ASV, d'adapter 80 000 logements pour les personnes âgées sur le quinquennat sera tenu dès 2016.**

« La demande principale des Français est de pouvoir rester chez eux le plus longtemps possible, ce qui supposait l'adaptation de 80.000 logements. Fin 2016, ce sera fait. L'engagement est tenu. Très précisément, ce sont 63 464 adaptations de logements qui ont été financées par la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et l'agence nationale de l'habitat (ANAH) pour les années 2012 à 2015. 18 500 adaptations de logements ont également été financées en 2016 sur la base d'un rythme identique à 2015, à savoir 15 000 logements pour l'ANAH et 3 500 pour la CNAV », déclare Pascale Boistard.

Entre 2012 et 2016, ce sont ainsi 82 000 logements qui auront été adaptés, contre 50 000 si le rythme était resté identique à celui de 2012.

« La communication que je ferai en Conseil des ministres, le mercredi 15 juin 2016, avec Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, me permettra de revenir notamment sur cet aspect fondamental de l'adaptation de la société au vieillissement. Ces 82 000 logements, c'était une demande des Françaises et des Français ainsi qu'une volonté affirmée du Président de la République. Le gouvernement est au rendez-vous de l'action, les résultats sont là. Il est important que tout citoyen qui le souhaite puisse rester chez lui le plus longtemps possible. Il nous appartient de réunir les conditions d'exercice de ce libre choix », poursuit Pascale Boistard.

En matière d'adaptation des logements, plusieurs améliorations sont apportées par la loi ASV, telles que l'inscription de l'adaptation des logements dans les instruments programmatiques, la facilitation de la relation locataire-bailleur pour la réalisation de travaux d'adaptation ou encore la mise en place des conférences des financeurs dans les départements.

Pascale Boistard et le président du groupe Valophis, qui représente plus de 40 000 logements dans toute l'Ile-de-France et principalement dans le Val-de-Marne, ont ainsi signé ce lundi à Saint-Maur-des-Fossés (94) la « Charte d'engagements d'accessibilité logement pour les personnes âgées ». Cette Charte fixe des engagements témoignant de la volonté du Groupe Valophis de contribuer à la mobilisation suscitée par la loi ASV.

D'autres avancées sont à noter. L'information auprès des citoyennes et des citoyens a été nettement améliorée. Le portail pour-les-personnes-agees.gouv.fr ouvert le 4 juin 2015 et compte plus d'un million de visiteurs uniques pour sa première année d'existence. Intuitif et complet, il rencontre un vif succès auprès du public et notamment des aidantes et aidants qui sont plus de 4 millions en France pour les personnes âgées. La publication du guide « L'adaptation du logement aux personnes âgées et aux personnes handicapées », publié en mars 2016 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et le Ministère du Logement et de l'Habitat Durable, librement téléchargeable, donne des outils et des clefs permettant à chacun de trouver la solution la plus adaptée à sa situation, en complément de l'accompagnement humain offert par les services de l'Etat, des collectivités, et des secteurs associatifs et privés.

### **Contact presse :**

Cabinet de Pascale Boistard - 01 40 56 75 78 - 06 37 39 53 86 [cab-pa-presse@sante.gouv.fr](mailto:cab-pa-presse@sante.gouv.fr)